



Conseil Communal L'Isle

Procès-Verbal Séance du Conseil communal du 12 juin 2025

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, à Mme la Boursière, ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire **31** Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, **11** Conseillers-ères excusés-es, **1** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Un courrier de démission de M. Pierre-Olivier Cloux a été reçu par le Conseil et lu à l'assemblée.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. Il est demandé une modification de l'ordre du jour. M. Eddy Redard, Municipal élu lors du 2^{ème} tour des élections complémentaires à la Municipalité le 8 juin 2025 n'étant pas présent ce soir, il ne peut donc pas être assermenté. Il sera assermenté par M. Arnaud Cloux, Président du Conseil, accompagné par deux membres du Bureau lors d'une prochaine séance de Municipalité, avant son entrée en fonction au 1^{er} juillet 2025. L'ordre du jour est modifié comme suit :

Ordre du jour :

1. Statutaire
2. Election des membres du bureau
3. Election d'un membre de la Commission des Finances
4. Préavis 05/2025 : compte 2024
5. Préavis 06/2025 : Demande d'un crédit de CHF 58'000.-- TTC, (subvention non déduite) pour la modification de l'alimentation du jet d'eau du bassin de la Venoge

6. Préavis 07/2025 : Demande de crédit de CHF 23'000.-- pour le rachat d'un tronçon de conduite privée du CAD (Chauffage à distance)
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du Bureau
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par **30** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance du 11 mars 2025. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification.

Le procès-verbal est accepté par **29** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 2 : Election des membres du Bureau

M. Arnaud Cloux, Président, explique que le Conseil communal doit réélire son bureau chaque année, la secrétaire, elle, est en poste pour 5 ans. L'élection du bureau se fait à bulletins secrets mais si le nombre de candidats est égal aux nombres de postes, l'élection est tacite.

La parole est donnée à M. Paul Hutzli, Scrutateur, pour l'élection du Président. M. Arnaud Cloux, Président, unique candidat est élu tacitement.

M. Arnaud Cloux, Président, procède à l'élection du/de la Vice-Président-e, Mme Céline Käser, Vice-Présidente, absente mais seule candidate est réélue tacitement. Il fait de même pour les postes de Scrutateurs et Scrutateurs suppléants ; sont réélus tacitement : Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hützli, en tant que Scrutateurs et Mme Laurence Zimmermann et M. Denis Baudat, en tant que Scrutateurs suppléants.

Point 3 : Election d'un membre de la Commission des Finances

M. Arnaud Cloux, Président, explique que suite à la démission de M. Pierre-Olivier Cloux, Membre de la Commission des Finances et rapporteur de cette dernière, nous devons élire un nouveau membre à la Commission des Finances. M. Didier Schmidt, seul candidat, est élu tacitement.

Point 4. Préavis No 05/2025 : Comptes 2024.

M. Arnaud Cloux, Président, rappelle que le rapport de gestion (détails de ce qui a été réalisé au sein de la Commune) fait partie des comptes, mais que seuls les comptes seront examinés et mis en discussion. La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Daniel Pasche, membre de la Commission, qui lit le rapport de la Commission de gestion. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite parler de la proposition de motion intégrée dans le rapport de la Commission de gestion, ce point a été discuté et cette demande a été transmise à M. Le Préfet Boris Cuanoud, afin de savoir si cette motion était bien de la compétence du Conseil communal ? La réponse est non, ce qui fait que nous ne pourrions pas réellement traiter cette motion, nous pouvons poursuivre la discussion, mais nous devons la voter non recevable. Ceci a été discuté avec M. Sébastien Chenuz et la parole est donnée à M. Daniel Pasche afin de vous faire part de la décision concernant cette motion.

M. Daniel Pasche, membre de la Commission de gestion ; nous nous sommes réunis avec la Commission de gestion avant la séance du Conseil communal de ce soir et nous avons décidé d'un commun accord de transformer cette motion en vœux.

Vœux de la Commission de Gestion à la Municipalité:

- *Quelles sont les mesures qu'elle entend prendre afin d'adapter l'exploitation de la forêt au*
 - *Réchauffement climatique et plus généralement pour assurer la santé de cette dernière ?*
- *Quelles seraient les possibilités de dédier certaines zones (notamment celles difficilement exploitables et/ou avec du bois de seconde qualité) en réserve forestière sous protection intégrale et d'en définir les incidences en termes financiers et de biodiversité ?*
- *Nonobstant les mesures ci-dessus, des changements en termes d'exploitation ne pourraient-ils pas*
 - *Être mis en œuvre ? Notamment une étude des alternatives suivantes :*
 - *Recherche d'une « taille critique » avec une mise en commun de ressources avec d'autres*
 - *Communes voisines ou proches ;*
 - *Renforcement de la flexibilité des collaborateurs et notamment des synergies avec les*
 - *Autres activités d'exploitation de la Commune ;*
 - *Examen d'une variante qui consisterait à externaliser l'exploitation forestière.*

M. Arnaud Cloux, Président, toutes les informations concernant les compétences de la Municipalité et du Conseil, ainsi que les informations concernant les droits d'initiative des Conseillers communaux (postulat, motion, projet de règlement, interpellation, question simple ou vœu et amendement), sont expliquées/détaillées dans le Règlement du Conseil communal, mais les interprétations sont toujours assez compliquées, raison pour laquelle je me suis permis de poser la question à M. Préfet.

M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et la lecture du rapport et ouvre la discussion

Les comptes 2024 sont examinés poste par poste, par les Conseillers-ères.

1. Administration Générale :

M. Didier Schmidt, Conseiller : poste 319.00 : Cotisations (nouvelle contribution UCV cybersécurité), qu'en est-il exactement de cette cotisation ? Que couvre-t-elle exactement au niveau de notre Commune et comment fonctionne-t-elle ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : il s'agit d'une nouvelle prestation fournie par l'UCV au bénéfice des Communes, cotisation qui n'avait pas été budgétée, raison pour laquelle elle est mentionnée comme telle, cotisation qui correspond à CHF 2'500.-- par année. Concernant la couverture et le fonctionnement, je reviendrais vers le Conseil avec des réponses précises.

2. Finances : Pas de question.

3. Domaines et Bâtiments :

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : concernant les bâtiments communaux, en particulier les libellés, concernant les frais normaux pour chaque bâtiments (eau, électricité, chauffage), je constate qu'ils

manquent concernant plusieurs bâtiments. Par exemple pour le Collège de Villars-Bozon, où il n'y a pas de libellé concernant l'eau et le chauffage, pour la Poste il n'est pas mentionné l'eau, je pense qu'il serait judicieux de détailler ces postes en tout cas l'eau puisque dans le futur avec la nouvelle STEP et les frais inhérents nettement supérieurs pour chaque bâtiment, il serait bien d'avoir le détail pour chaque bâtiment.

Mme Véronique Grandjean, Boursière : concernant les bâtiments avec des locaux loués à des tiers, ce n'est pas la Commune qui assume les frais d'eau, mais c'est au locataire de payer les frais inhérents à l'eau. Les charges sont payées directement par le locataire, non par la Commune, par le biais d'un compteur, l'eau est refacturée au locataire et le chauffage est également à la charge du locataire. Dans les bâtiments avec locataires la Commune a uniquement des charges concernant l'électricité. Pour les autres bâtiments, vous retrouvez le détail. Avec MCH2 les libellés seront différenciés par poste, avec un poste électricité, eau, chauffage, et sera donc plus détaillé

4. Travaux :

M. Paul Hutzli, Conseiller : concernant l'éclairage public, nous avons investi CHF 75'000.-- pour la réfection de celui-ci, nous avons budgétisé CHF 10'000.-- d'électricité et nous arrivons à nouveau à CHF 17'000.--.

Mme Véronique Grandjean, Boursière : dans les comptes 2024, nous avons encore actuellement uniquement les acomptes qui se basent sur la consommation de 2023. En principe en 2025 nous devrions avoir de bons résultats.

5. *Instructions Publiques et Cultes* : Pas de question.

6. *Police* : Pas de question.

7. *Sécurité Sociale* : Pas de question.

8. Services Industriels :

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : à quoi correspondent les postes : 435.00 : Vente d'énergie : s'agit-il d'énergie vendue aux privés que nous avons raccordés sur le réseau ? 481.00 Prélèvement sur financements spéciaux, : à quoi correspond le montant de CHF 32'279.05 ? 490.02 Imputations internes d'énergie : à quoi correspond cette somme ?

M. Claude Rosat, Municipal :

435.00 : Vente d'énergie : il s'agit de la vente d'énergie faite aux privés, tous les bâtiments hors bâtiments communaux.

490.02 Imputations internes d'énergie : il s'agit de l'énergie vendue à la Commune, pour les bâtiments communaux selon le relevé des derniers compteurs.

481.00 Prélèvement sur financements spéciaux : il s'agit des prélèvements sur les réserves du CAD, du fait que nous sommes déficitaires sur le CAD cette année.

Remarques sur les comptes en général : Pas de remarque.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 05/2025.

Conclusions

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la commission de gestion, de bien vouloir :

- *accepter les comptes communaux pour l'année 2024 ainsi que le bilan au 31 décembre 2024;*
- *donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2024;*
- *de prendre acte que deux préavis ont été bouclés avec un boni pour un montant total de CHF 53'672.80*
- *de prendre acte que deux préavis ont été bouclés avec un dépassement pour un montant total de CHF 45'469.40.*

Le préavis 05/2025 est accepté à l'unanimité par **30** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Point 5. Préavis 06/2025 : Demande d'un crédit de CHF 58'000.-- TTC, (subvention non déduite) pour la modification de l'alimentation du jet d'eau du bassin de la Venoge

M. Didier Schmidt, membre de la Commission, lit le rapport de la Commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M Jean-Daniel Richard, membre de la Commission des finances, qui lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les Commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 06/2025.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle

- *Vu le préavis municipal No 06/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 58'000.00 pour la modification de l'alimentation du jet d'eau;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DECIDE

- *D'accorder un crédit de CHF 58'000.00 (TTC), subvention non déduite, à la Municipalité pour la modification de l'alimentation en eau du jet d'eau du bassin de la Venoge*
- *D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 06/2025 est accepté à l'unanimité par **30** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

Point 6. Préavis 07/2025 : Préavis 07/2025 : Demande de crédit de CHF 23'000.-- pour le rachat d'un tronçon de conduite privée du CAD (Chauffage à distance)

M. Luc Baumann, membre de la Commission, lit le rapport de la Commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M. Christian Salomon, membre de la Commission des finances, qui lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les Commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : si ce préavis est refusé que va-t-il se passer ?

M. Claude Rosat, Municipal : si à l'heure actuelle il devait y avoir un problème sur cette conduite, il appartiendrait dès lors aux propriétaires d'effectuer les réparations et de dédommager les usagers du CAD, ce qui est contraire au règlement du CAD. Cette situation est présente depuis 2013, on peut dire qu'il s'agit d'une « vaudoiserie » ceci n'aurait jamais dû se produire, les conduites du CAD sont propriété de la Commune. Cette situation n'est pas correcte nous devons donc y remédier. Ceci c'était déjà produit en 2008. La Commune doit donc racheter cette conduite aux propriétaires afin de régulariser la situation.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : c'est la Municipalité qui s'est rendue compte de ce problème ou ceci a-t-il été signalé par les propriétaires ?

M. Claude Rosat, Municipal : ce sont les propriétaires. Lorsque nous avons voulu commencer les travaux derrière le château, fouille présente depuis un petit moment, les propriétaires nous ont signalé que cette conduite n'appartenait pas à la Commune. Nous avons été surpris et nous avons fait des recherches, qui ont confirmé la situation. Les travaux ne peuvent pas s'effectuer tant que cette situation n'est pas réglée.

Mme Andreea Zara, Conseillère : peut-il y avoir d'autres « vaudoiseries » ?

M. Claude Rosat, Municipal : le reste du réseau CAD est bien propriété de la Commune.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 07/2025.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle :

- *Vu le préavis municipal No 07/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 23'000.- - pour le rachat d'un tronçon de conduite privée du CAO;*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DECIDE

- *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 23'000.-- en vue du rachat d'un tronçon de conduite privée du CAO ;*
- *d'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 07/2025 est accepté par **28** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

Point 7. Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : je souhaiterais donner quelques explications concernant les vœux de la Commission de gestion à propos de la forêt : il est demandé à la Municipalité d'adapter l'exploitation de la forêt aux dérèglements climatiques, cela fait plusieurs années que nous le faisons déjà. Notre garde forestier le fait régulièrement et il a déjà intégré la problématique du changement climatique dans la sylviculture et l'exploitation forestière. Cela fait également quelques années que nous touchons des subventions. Toutes les actions ne sont pas subventionnées mais nous continuons à travailler dans ce sens-là avec l'inspecteur d'arrondissement.

Concernant la mise en réserve forestière sous protection intégrale, nous y avons également pensé, à savoir c'est que ceci est soumis à condition et que la condition est extrême puisqu'il faut bloquer dans cette réserve durant 30 ans. Nous en avons longuement discuté avec l'inspecteur d'arrondissement et le garde forestier. Il y a 10 ans, nous ne savions pas encore ce qu'allait être notre forêt aujourd'hui, il est extrêmement difficile de se dire que nous bloquons tout pendant 30 ans. Ceci se discute et s'étudie.

L'alternative de collaboration avec d'autres communes ou des entreprises externes, la flexibilité des collaborateurs avec les autres activités de la Commune et l'examen d'une variante externalisation. Concernant l'externalisation, la Commune externalise déjà quelques travaux forestiers à des entreprises privées, notamment le débardage.

La polyvalence du personnel forestier est déjà existante, dans le rapport de gestion, en page 19, il est mentionné employé polyvalent, depuis 2023 nous avons introduit cette polyvalence au sein du personnel communal, quand il manque un élément à la voirie on le prend à la forêt, quand la forêt est sous utilisée quand il n'y a pas de travail ou que le temps ne le permet pas, on le prend à la voirie et s'il y a besoin de quelqu'un à la conciergerie on mixe tout ceci, ce sont donc déjà des employés polyvalents.

Concernant l'importance de l'équipe forestière, ceci pourrait également être discuté, mais il faut aussi savoir que l'équipe forestière ne se résume pas juste aux travaux de coupe de bois, ils font également pleins de petites choses à côté que nous ne voyons pas, comme la réfection des bancs, des cabanes de forêts etc... et que si nous externalisons la totalité de l'équipe forestière nous coûterait un certain montant. Ceci va bien évidemment être étudié.

Le groupement forestier a engagé une nouvelle garde pour le 1er novembre 2025, Mme Mélanie Ledoux, qui va reprendre la place de notre garde Guy Monnier. Cette jeune garde vient du Canada avec de l'expérience dans ce domaine, ceci permettra de mettre aussi un nouveau regard sur la gestion de l'équipe forestière.

La Municipalité dans son ensemble est aussi favorable à garder des places de travail, et en particulier les places d'apprentissage qui sont de plus en plus rares.

Je ne suis pas un spécialiste de la forêt, je suis juste à la tête de ce dicastère et j'en ai parlé avec l'inspecteur d'arrondissement qui se propose de venir lors du prochain Conseil du 8 octobre 2025 afin de faire une présentation en rapport avec ces vœux et qui pourra répondre à vos questions.

Concernant le projet d'adduction d'eau de Châtel, c'est en cours. Nous attendons toujours la réponse des AF, c'est toujours relativement long quand nous nous adressons au Canton, mais tout est prêt et normalement les travaux devraient pouvoir commencer avec la creuse de la citerne en août 2025.

Concernant les AF, nous attendons le retour du Canton concernant l'ESDA pour ce remaniement parcellaire qui doit être fait et ensuite nous pourrions aller de l'avant, d'ici la fin du mois de juin 2025 selon les renseignements pris.

Concernant le personnel, nous accueillons actuellement, en collaboration avec l'AI, M. Benjamin Trauffer qui travaille actuellement à 60 % : Il s'agit d'un jeune homme qui a eu des problèmes de santé et qui a arrêté de travailler durant 18 mois. L'Office AI a demandé à plusieurs communes d'accueillir ce jeune homme dans la cadre d'une intégration professionnelle/réadaptation au milieu professionnel, seule la commune de L'Isle a répondu positivement. Il est présent depuis deux semaines, il travaille à notre entière satisfaction et il prend des initiatives. Nous ne le rémunérons pas et l'AI verse une compensation à la commune de CHF 100.-- par jours travaillés. Ce partenariat peut être stoppé à tout moment, car l'AI souhaite lui trouver une formation.

Place de jeux, la place de jeux de L'Isle est enfin ouverte, elle est homologuée, tout est en ordre. La mise à l'enquête est passée, nous attendons le matériel afin de mettre en place une zone 20 km/h (panneau, marquage, gendarme couché), s'agissant d'un lieu de rencontre, les piétons seront prioritaires dans cette zone.

Concernant les cabanes, la cabane des Italiens, nous préparons la réfection du toit, pour 2025 nous allons faire le toit, la cheminée, le poêlon et le renforcement des bases, puis petit à petit nous allons mettre au budget les montants nécessaires afin d'entretenir ces chalets.

M. Steve Baudat, Municipal : j'aimerais apporter une précision concernant la page VIII des comptes, concernant la clôture du préavis pour le séparatif de La Coudre. Il y a encore des demandes de servitude qui sont en cours, mais en raison de mon départ de la Municipalité au 30 juin 2025, nous avons préféré clore ce préavis afin de répondre aux éventuelles questions lors de ce Conseil. Ces servitudes n'avaient pas été devisées, elles n'étaient également pas dans le préavis de base, chaque commune décide ou non de le faire, ce n'est pas obligatoire, ceci sera mentionné dans les comptes et ce poste sera visible dans les comptes 2025. On parle d'une somme entre CHF 5'000.-- et CHF 7'000.--.

M. Eric Hostettler, Municipal : concernant les manifestations dans la Commune, qui ont déjà commencés et vont se poursuivre ces prochaines semaines, je vous remercie d'y faire bon accueil. Elles se termineront par la Fête Nationale du 1^{er} août 2025 et l'inauguration du caveau de l'Abbaye le 2 août 2025.

Mercredi dernier, nous avons accueilli une étape du tour du Pays de Vaud running, ceci est organisé par une équipe de la FVJC, c'est une plus-value pour le village avec une visibilité dans la publicité de cette manifestation.

Concernant l'approbation des status de la PC du district de Morges, 55 sur 56 communes ont approuvé ces status, nous attendons encore le retour de la dernière commune, ce qui va se faire très prochainement.

Concernant les Associations Intercommunales, il y a actuellement les assemblées générales et les comptes, il s'agit de Conseils communaux décentrés.

M. Claude Rosat, Municipal : concernant les travaux, les travaux du bouclage du CAD ont commencé. Le premier tronçon est en phase de remblayage. Le deuxième est en cours sur la Rte de la Chargeaulaz et le dernier sur la Rte des Tigneuses afin de rejoindre la conduite qui se trouve sur la Rte des Mousses.

Concernant la parcelle 316, la mise à l'enquête est terminée, il y a eu quelques oppositions lors de la mise à l'enquête et nous devons encore entendre les opposants. Nous avons reçu certaines informations concernant des modifications à apporter au projet, notamment au niveau de la protection contre les inondations, cette parcelle se trouvant en zone inondable. Nous allons avoir des discussions afin de savoir ce que nous devons entreprendre, ceci prendra un peu de temps.

Concernant l'Ancienne Gendarmerie, le chantier est bien avancé, mais avec son petit lot de spécialités, mais les travaux avancent bien. Nous arrivons gentiment à la fin du gros œuvre et le second œuvre devrait commencé prochainement, avec les travaux sur les façades.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : concernant le dicastère des eaux et plus particulièrement de l'Association Intercommunale EHVV, M. Baudat était membre du CODIR, malheureusement la commune de L'Isle a perdu cette place, il y a deux places au CODIR pour les communes de L'Isle, Cuarnens, Mauraz et Mont-La-Ville et suite au vote du Conseil Intercommunal c'est la commune de Mont-La-Ville qui a obtenu le poste, avec regret pour nous.

Décision de la Municipalité concernant le système de financement régional de la patinoire de Morges, la Municipalité a la possibilité de décider dans un premier temps de ne pas accéder à ce projet. Nous avons estimé que nous avons bien d'autres projets à soutenir au niveau sportif et autres. Ceci est un choix de la Municipalité qui a décidé de ne pas adhérer à ce projet.

Concernant la Poste, la Poste est revenue vers nous il y a environ un mois, deux commerçants du village ont été approché mais qui n'ont pas souhaité entrer en matière concernant un partenariat. Nous sommes toujours à la recherche d'une solution.

Concernant les écoles et la petite enfance, nous avons reçu une pétition de la part d'habitants de Villars-Bozon pour la création d'une UAPE. Les discussions étaient déjà en cours avant le dépôt de cette pétition. Dans le rapport de gestion, aux pages 15 et 16, il y a une explication sur l'organisation de l'accueil de la petite enfance. La Commune de L'Isle est membre de l'AJERCO qui est divisée au niveau des groupements scolaires et notre groupement scolaire à trois ilots (ASICOVV pour le primaire, ASICOPe pour le secondaire et ASIVENOGÉ pour le primaire des communes de Penthaz/Penthalaz). C'est au niveau de notre ilot que les places sont définies dans un plan de développement, celui-ci a été voté en 2024 par le Conseil Intercommunal pour la période 2025/2030 et des places vont être créées. Le système est très lent puisqu'il faut passer par le biais du Conseil Intercommunal, nous devons déjà nous entendre au niveau de l'ilot. La volonté de notre ilot ASICOVV est de créer et d'offrir de nouvelles places, soit sur le pôle de Cossonay, ou le pôle de Cuarnens/L'Isle pour les petits. Nous avons des discussions avec la Commune de Cuarnens qui aujourd'hui ne souhaite pas ouvrir de nouvelles places, nous étudions la possibilité de créer des places à l'Isle. Les

discussions sont en cours avec l'AJERCO, au niveau des normes, et c'est assez compliqué. Nous travaillons à cette thématique.

Des pavillons vont prendre place, dans deux mois c'est la rentrée scolaire. Ils servent actuellement dans une autre commune et seront déplacés à la fin de l'année scolaire. Les premiers travaux de raccordement vont débutés prochainement. Il y aura un arrêt de bus pour les élèves dans la zone 20 km/h devant les pavillons.

Concernant l'Administration communale, notre greffe est toujours en arrêt, nous bénéficions de l'aide d'un remplaçant depuis avril 2025. Le L'Isle Info No 33 a été distribué sous format papier à ceux qui l'ont demandé sous cette forme, il se trouve également sur le site internet.

La Municipalité a décidé de soutenir le village de Blatten à hauteur de CHF 1.-- par habitants.

La Municipalité vous remercie toutes et tous pour votre confiance pour les préavis acceptés ce soir. Je remercie M. Le Président et le Bureau pour les bonnes relations, à notre Boursière pour tout le travail effectué pour le bouclage de ces comptes 2024 et à mes collègues.

Je me tourne vers toi Steve, quelques mots pour toi, M. le Vice-Syndic, Cher Collègue, dans deux semaines et demi tu vas quitter ta fonction au sien de notre collègue. Élu lors des élections Communales en 2016, tu auras occupé ton poste durant 9 ans. Au nom de la Municipalité, je tiens à te remercier très sincèrement pour ton engagement pour notre Commune et dans le cadre des Intercommunales et bien évidemment à EHV. Ta disponibilité, ta bonne humeur, ton calme, tes connaissances et tes compétences comme tes bons mots et ta bonne humeur sont à relever et vont nous manquer. La Municipalité te remerciera plus concrètement prochainement. Une nouvelle page se tourne pour toi, nous te souhaitons le meilleur dans ton avenir profession et avec ta famille. Bonne route à toi notre grand ministre des eaux et un grand merci.

M. Steve Baudat, Municipal : on avait hésité cette année à augmenter encore les taxes d'épuration, quand je vois cet engouement, on aurait pu le faire. Merci.

Point 9. Communication du Bureau du Conseil

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le Bureau pour son travail, nous avons dû travailler le dimanche de Pentecôte, pour le 2^{ème} tour des élections : Il remercie également la Municipalité pour son invitation de deux membres du Bureau à la journée de l'UCV le samedi 7 juin 2025.

Merci de votre confiance et que tous les membres du Conseil continue à œuvrer jusqu'à la fin de cette législature qui se termine en juin 2026. Il faudra que chacun décide s'il souhaite poursuivre au sein du Conseil communal. Nous ferons une séance publique lors de la séance de décembre 2025, à la grande salle, avec invitation pour les habitants du village à assister à la séance du Conseil communal comme spectateurs.

La prochaine séance se déroulera le 8 octobre 2025.

La sortie du Conseil communal est prévue le 27 septembre 2025, cette sortie est en cours d'organisation.

Point 10. Propositions individuelles

M. Sylvain Chenuz, Conseiller : quand est-il de la réfection de la haie ou la mise en place d'une barrière pour séparer le terrain de foot de la grande salle et des habitations discuté en mars 2025 ? Les employés communaux ont-ils reçus des instructions pour diminuer la fréquence de la tonte des espaces verts ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant la réfection de la haie, ce point a été mis en attente et ceci fera peut-être l'objet d'un point dans le budget 2026. En ce qui concerne la tonte, nous avons toujours mis en éco-pâturages certaines parcelles comme le petit verger à côté du Château, nous avons également certaines parcelles en prairie et nous tondons les parcelles en fonction de leur utilité. Par exemple le triangle à côté de l'église, on le laisse en prairie et on tond juste le dégagement afin que chacun puisse voir que c'est de l'entretien et non de la fénéantise.

M. Paul Hutzli, Conseiller : merci pour les futures réfections de nos refuges. Je reviens sur l'entretien, je suis passé récemment au cimetière et j'ai deux personnes qui m'ont rapporté que parfois « ça leur chatouillait derrière les genoux », il y a de grands spécimens dans les allées.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : le cimetière fera l'objet d'une désaffectation en 2026. Nous sommes allés avec le chef de la voirie faire un tour ensemble pour la gestion du cimetière, la plupart des tombes ne sont pas entretenues, c'est donc un gros travail. Nous allons profiter de l'expérience de la Commune de l'Abbaye, où les graviers ont été remplacés par du gazon, beaucoup plus facile d'entretien. Ceci fera également l'objet d'un point dans le budget 2026.

M. Paul Chatenoud, Conseiller : concernant l'entretien, au niveau des bancs, j'ai été interpellé par des cyclistes, celui vers la Poste, vers l'Ancienne Gendarmerie dans l'allée du Château et vers la boucherie, cyclistes qui se demandaient pourquoi les bancs n'étaient plus entretenus ?

Concernant le radar didactique, serait-il possible de faire le nécessaire pour qu'il indique également la vitesse pour les voitures sortant du village, le matin il y a énormément de voitures, en particulier les frontaliers, qui accélèrent de façon importante avant le passage du panneau de fin des 50 km/h ?

Ne serait-il pas possible de faire quelque chose concernant les voisins qui n'entretiennent pas du tout leurs haies, je suis envahi par les ronces de mes voisins, je crois que la SAPJV également et le garage, il n'y a plus aucun entretien au niveau de la maison abandonnée à la sortie du village direction Cuarnens, peut-on faire une demande à cette famille ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : nous allons porter une attention particulière à ces bancs dès la semaine prochaine.

Nous allons étudier la possibilité de mettre également le radar didactique dans l'autre sens.

Nous pouvons bien évidemment faire une demande à cette famille, nous avons déjà fait un rappel au règlement dans le L'Isle Info qui vient de paraître, il y a un règlement communal par rapport à l'entretien des haies. Sans réaction nous ferons un rappel nominatif.

M. Luc Baumann, Conseiller : je tenais déjà à vous remercier pour la place de jeux, les enfants sont extrêmement heureux d'avoir cette place de jeux. Il avait été demandé de mettre à disposition un point d'eau, qu'en est-il ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : à ce stade nous avons répondu non. Ceci avait été répondu dans le courrier adressé suite aux recommandations/interpellations des jeunes parents L'Islois.

M. Tony Hostettler, Conseiller : par rapport aux barrières installées autour de la nouvelle place de jeux, était-il judicieux de mettre la barrière grillagée le long des places de parcs, côté barrière on ne peut plus ouvrir les portières des voitures, du coup les voitures se garent en partie sur la route, ceci est-il volontaire ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : la barrière a été implantée par rapport au plan d'affectation et aux normes à respecter. Nous ne pouvions donc pas faire autrement.

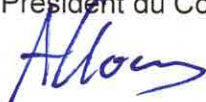
Il n'y a plus de propositions individuelles. M. Arnaud Cloux, Président, clos le point Propositions individuelles.

Il remercie le Bureau et sa Secrétaire, les Conseillers et les différentes Commissions, la Municipalité et sa Syndique, le personnel communal et le personnel administratif, les huissiers, le public et la presse toujours présente.

La séance est levée à 21h36.

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

